

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

IMPLANTATION DE 8 CHALETS AU CAMPING DU MARAIS SIS à RIEL LES EAUX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIVOM DE MONTIGNY SUR AUBE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MORIN Georges, Président du SIVOM

RCS / SIRET

2 4 2 1 0 0 2 1 2 0 0 0 1 6

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrain de camping et caravanage	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

implantation de huit chalets qui viendront compléter l'offre de nos 18 emplacements de camping et nos trois structures roulottes.

4.2 Objectifs du projet

Le SIVOM de Montigny Sur Aube est propriétaire d'un espace comprenant un plan d'eau réservé à la pêche, un plan d'eau baignade, un restaurant et un camping deux étoiles le tout situé sur les communes de Riel les Eaux et Belan sur Ource. Les maires et délégués depuis 1974 ont poursuivi, par des investissements, la politique d'amélioration de ce cadre touristique. C'est une volonté affichée de donner à nos territoires ruraux une activité économique de qualité et ainsi apporter une vision positive et attractive de nos villages.

Pour réussir un équilibre financier à l'espace camping nous proposons de construire huit chalets qui viendront compléter l'offre de nos 18 emplacements de camping et nos trois structures roulottes.

L'évolution des demandes d'un retour à la nature, le parc national des forêts, la route du Crémant, nous confortent dans notre projet d'investir pour l'avenir.

Ainsi nous pourrions proposer un ensemble cohérent en complément d'un restaurant des produits du terroir de qualité. Avec l'office du tourisme du Châtillonnais des séjours pouvant combiner des activités liées à la nature, au patrimoine et à la gastronomie seront des atouts supplémentaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité sont prévus d'être enfouis dans la même tranchée.

Concernant les eaux pluviales : - de par l'implantation des chalets en retrait du chemin, les eaux météoriques des toits seront dirigés à l'arrière et s'infiltreront dans le sol ; - il n'est pas prévu d'imperméabiliser les accès et les abords, les eaux de pluie s'infiltreront comme actuellement, néanmoins les chalets devront être surélevés de quelques centimètres et le terrassement des accès devront avoir une pente continue soit vers le plan d'eau soit vers l'arrière.

L'assainissement : Afin de limiter les coûts liés au linéaire et à la profondeur d'un réseau classique de type gravitaire puis poste et canalisation de refoulement, nous proposons de réaliser un réseau ramifié sous pression.

Chaque chalet disposera d'un « petit » poste de refoulement pour évacuer les eaux usées vers une conduite de refoulement unique, cette conduite allant jusqu'à la station de traitement.

Excepté des petits regards et les postes au pied de chaque chalet, il n'y aura pas d'autres regards à poser sur le terrain, ce qui est une source d'économie et d'avantage au niveau visuel.

L'eau potable : Nous avons prévu de nous raccorder sur la conduite existante en amont du bâtiment sanitaire. Le réseau principal sera en PEHD De50 et les branchements en PEHD De25.

L'électricité : En première approximation, compte tenu des équipements prévus dans les chalets (convecteurs électriques, plaques de cuisson électrique, etc...), la puissance arrivant au coffret électrique serait insuffisante dans les conditions de consommations maximales. Il serait donc nécessaire de demander un nouveau raccordement à ENEDIS et passer en tarif jaune.

Concernant les câbles, ils seront passés dans des gaines rouges, Ø110 pour l'alimentation principale et Ø90 pour les branchements vers les chalets. Pour le déploiement du réseau d'alimentation en aluminium de type AR2V, il y a lieu de prévoir un coffret divisionnaire triphasé à chaque chalets pour y intégrer un répartiteur, une protection " chalet" et une protection pompe de relevage afin d'équilibrer l'ensemble de l'installation. La pose panneaux photovoltaïques pourraient être envisagée dans une tranche optionnelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du camping sera réalisée par convention entre le SIVOM et un prestataire sous la forme d'un bail.

Les chalets ont pour vocation à être opérationnels toute l'année.

En période hivernal, l'activité de chasse sur le secteur apporte une demande supplémentaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une étude hydraulique sur le secteur du projet d'implantation des chalets a permis de délimiter la limite de la zone inondable pour une crue centennale et ainsi de constater le positionnement des chalets pourra se faire sans difficulté.

Nous avons également déposer un CUB et un PA .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
8 Chalets de 50 m ² soit 400 m ² réparti sur une zone d'implantation de 2 000 m ²	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Camping du Marais
21570 RIEL LES EAUX

Situé sur les communes de Riel les
eaux et Belan sur Ource

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 9 7 ' 1 6 " 89 Lat. 0 4 ° 6 4 ' 7 4 " 18

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 7 ° 9 7 ' 1 5 " 53 Lat. 0 4 ° 6 4 ' 9 2 " 63

Point d'arrivée :

Long. 4 7 ° 9 7 ' 2 5 " 80 Lat. 0 4 ° 6 4 ' 7 6 " 43

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, Il devrait être dispensé en raison de sa taille raisonnable et de l'expérience du camping qui n'a jamais produit d'effet négatif pour l'environnement existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

9. Engagement et signature



15 DEC. 2022

Le Président du SIVOM
Georges MORIN



